



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0693**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er

objet : Travaux dans les futurs locaux du Centre de santé sexuelle communautaire Le Griffon - Subvention exceptionnelle d'investissement - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Blanchard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0693**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Travaux dans les futurs locaux du Centre de santé sexuelle communautaire Le Griffon - Subvention exceptionnelle d'investissement - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2023 vise à promouvoir activement la prévention diversifiée et à renforcer le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), dont le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le virus de l'hépatite virale C (VHC), particulièrement auprès des publics les plus vulnérables. L'objectif est de réduire les contaminations encore trop nombreuses sur le territoire métropolitain, de permettre un dépistage et une prise en charge précoce pour réduire la morbi-mortalité des personnes vivant avec le VIH, et d'éliminer l'hépatite C à horizon 2025.

L'une des actions phare de cette stratégie consiste en l'expérimentation, dans des villes à forte prévalence du VIH et des IST, des centres de santé sexuelle, d'approche communautaire, sur le modèle anglo-saxon. Le centre de santé sexuelle Le Griffon, localisé à Lyon 1er, a été autorisé à mener cette expérimentation nationale, après appel à manifestation d'intérêt lancé par la direction générale de la santé et par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) en 2019. Il fait partie des 4 projets retenus, avec 3 autres centres de santé sexuelle sur Marseille, Montpellier et Paris.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du dispositif d'innovation en santé dit "article 51 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale". Elle affirme également la place de la Métropole de Lyon, signataire de la Charte Métropole sans Sida, dans la lutte contre le Sida (charte cosignée avec le Comité de coordination régionale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaines -COREVIH- dont fait partie l'association Virages Santé).

Elle est un complément à la compétence de la Métropole relative aux Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF). Ce projet ouvre la possibilité d'offrir un lieu d'orientation adapté pour les personnes dépistées dans les CPEF pour répondre aux demandes déjà existantes concernant le public trans.

Ce nouveau partenariat permet d'envisager le renforcement des actions de prévention des CPEF.

Le lancement de l'expérimentation pour le centre de santé sexuelle communautaire Le Griffon sera effective au dernier quadrimestre 2021.

II - Objectifs

L'association Virages Santé, qui porte le projet du centre de santé sexuelle communautaire, a trouvé un local situé rue du Griffon à Lyon. Il s'agit d'un ancien poste de police. Afin que ce local puisse accueillir des consultations médicales, il est nécessaire de faire des travaux de réhabilitation.

Son emplacement lui confère une visibilité et une accessibilité simple. Situé proche des transports en commun, proche du lieu de l'ancien centre géré par l'association Virages Santé, il facilitera l'approche des personnes concernées par le projet.

L'association est financée, pour sa partie fonctionnement, par la CNAM. Elle a sollicité la Métropole pour l'aider à financer la mise en conformité des locaux loués auprès du bailleur Alliage Habitat.

III - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement

Fonds propres (en €)	Métropole (en €)	Ville de Lyon (en €)	Région Auvergne- Rhône-Alpes (en €)	Laboratoires privés (en €)
0	50 000	30 000	0	20 000

Le coût total de ces travaux est de 232 692 €. Il est proposé une subvention de la Métropole à hauteur de 50 000 €.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- début des travaux : juillet 2021,
- fin des travaux, inauguration des nouveaux lieux : dernier quadrimestre 2021.

Pendant la durée des travaux, l'équipe composant le centre sera recrutée. Le précédent centre était composé de bénévoles uniquement.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Virages Santé, dans le cadre du projet d'expérimentation d'un centre de santé sexuelle communautaire, pour l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans l'exposé des motifs, dans le 1^{er} paragraphe du **II - Objectifs**, il convient de lire :

L'association Virages Santé, qui porte le projet du centre de santé sexuelle communautaire, a trouvé un local situé 23 rue des Capucins à Lyon 1^{er}. Il s'agit d'un ancien poste de police. Afin que ce local puisse accueillir des consultations médicales, il est nécessaire de faire des travaux de réhabilitation.

au lieu de :

L'association Virages Santé, qui porte le projet du centre de santé sexuelle communautaire, a trouvé un local situé rue du Griffon à Lyon. Il s'agit d'un ancien poste de police. Afin que ce local puisse accueillir des consultations médicales, il est nécessaire de faire des travaux de réhabilitation.

Dans le dispositif, dans le paragraphe a) du **1° - Approuve**, il convient de lire :

a) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 €, au profit de l'association Virages Santé, pour la réalisation de travaux dans les locaux du centre de santé sexuelle communautaire situés 23 rue des Capucins à Lyon 1^{er}, pour l'année 2021,

au lieu de :

a) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 €, au profit de l'association Virages Santé, pour la réalisation de travaux dans les locaux du centre de santé sexuelle communautaire situés 5 rue du Griffon, à Lyon 1^{er}, pour l'année 2021, ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 €, au profit de l'association Virages Santé, pour la réalisation de travaux dans les locaux du centre de santé sexuelle communautaire situés 23 rue des Capucins à Lyon 1^{er}, pour l'année 2021,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Virages Santé, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant global de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2021,
- 50 000 € en 2022,
- 50 000 € en 2023,
- 50 000 € en 2024,
- 50 000 € en 2025,
- 50 000 € en 2026,

sur l'opération n° 0P35O8311.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 204 - pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.